



# RÉGULARISER... ET APRÈS?

«Un modèle marocain de vivre en commun» : c'est ce que voudrait instaurer Anis Birou, le ministre en charge de l'immigration. Car au-delà de la régularisation des populations immigrées, se posent plusieurs problèmes : le droit à la santé, à l'enseignement, à l'emploi... entre autres. PAR Amale DAOUD



---

## **POLITIQUE MIGRATOIRE AU MAROC QUELLE STRATÉGIE D'INTÉGRATION?**

La question de la migration étant transversale, il est impératif de renforcer la coordination entre toutes les institutions étatiques et les autres intervenants et partenaires ;

- ▶ Sensibiliser l'opinion publique contre toutes les formes de discrimination à l'égard des migrants ;
- ▶ Intégrer la dimension migratoire dans les programmes territoriaux ;
- ▶ Considérer le migrant comme vecteur de développement et d'opportunités pour le pays d'accueil ;
- ▶ Mettre en place d'un mécanisme permanent de concertation avec la société civile autour des questions migratoires ;
- ▶ Etablir un contrat d'intégration qui porte sur les droits et les devoirs des migrants.
- ▶ En application du principe de coresponsabilité, des programmes spécifiques de coopération devront être établis avec les pays de l'Union Européenne afin d'appuyer la nouvelle politique migratoire du Maroc et soutenir des projets de co-développement dans les pays d'origine de la migration.

---

## **DEUX POIDS, DEUX MESURES**

Les européens, notamment les Français, se voient actuellement octroyer des cartes de séjour pour une durée de dix années.

Les subsahariens réclament le même traitement, bien entendu à condition de remplir certaines conditions. « Il est aberrant de donner à des personnes qui habitent depuis plus de dix ans au Maroc, et qui ont des situations professionnelles stables des cartes de séjour d'une année, à renouveler », s'indigne un ressortissant sénégalais. Les européens ne sont pas traités de la même façon. « Nous demandons également à ce que des cartes soient délivrées pour une longue période, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres nationalités », clame chargé de programme droits des étrangers au sein d'une ONG.

## 4 Questions à Constantin Ibandamola, Président du Conseil des Migrants subsahariens au Maroc

# «LE MAROC EST NOTRE ELDORADO»

**BM Magazine:** Etes-vous satisfait de cette vague de régularisations ?

**Constantin Ibandamola :** Depuis 2005, date de création du Conseil des Migrants subsahariens au Maroc, nous n'avons cessé de demander la régularisation des sans-papiers qui se trouvent sur le territoire marocain. Aujourd'hui, le Maroc a déclenché cette procédure. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Mais notre satisfaction reste incomplète car la régularisation n'est pas généralisée à tous les sans papiers. Seuls ceux qui répondent à certains critères peuvent disposer d'une carte de séjour.

**Quelles sont vos revendications ?**

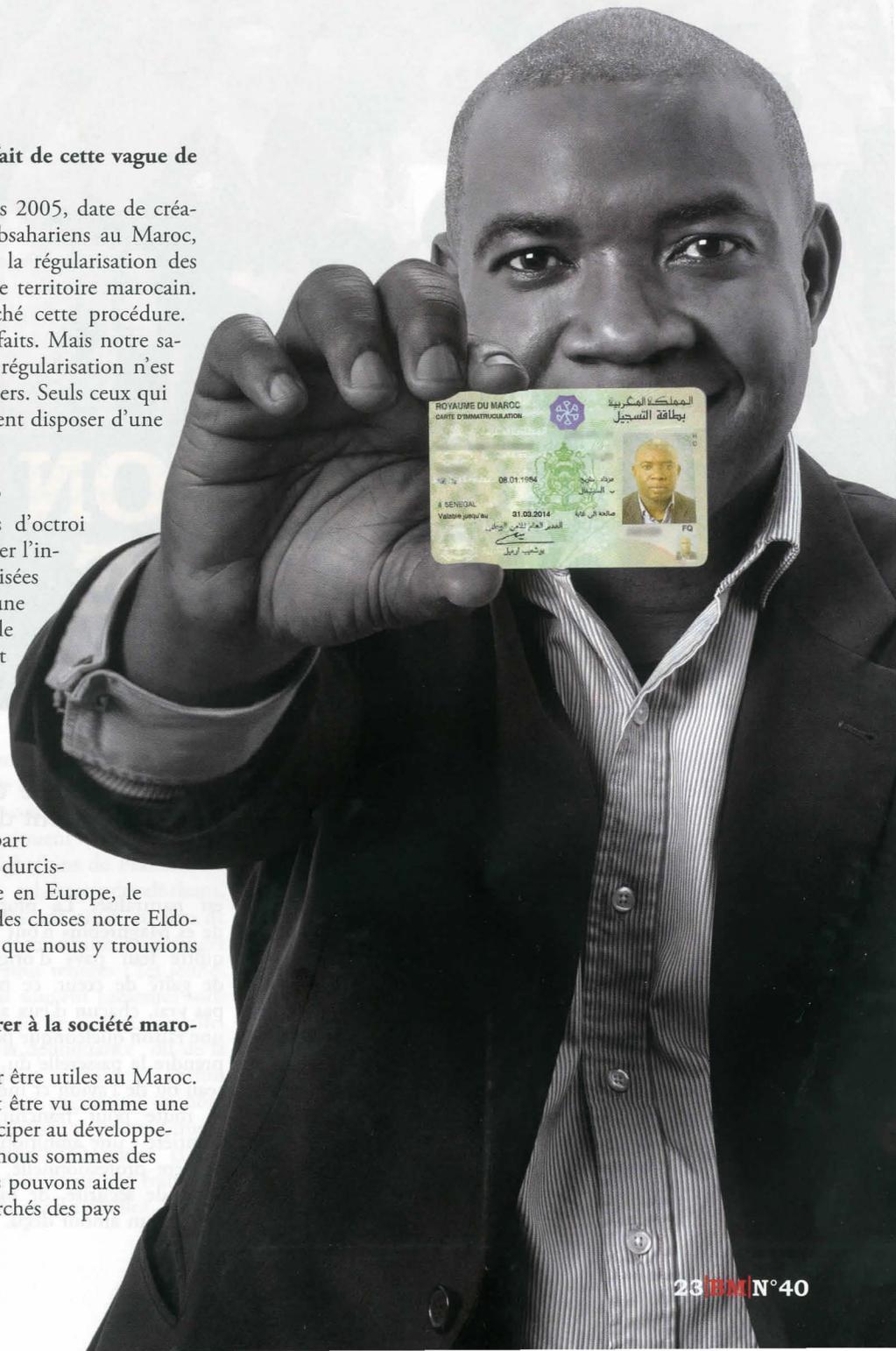
D'abord assouplir les conditions d'octroi des cartes de séjour. Ensuite, assurer l'intégration des personnes régularisées en leur offrant une formation et une mise à niveau pour mieux intégrer le marché de l'emploi, en leur offrant des accès aux soins gratuitement notamment grâce aux cartes RA-MED.

**Pensez-vous vous installer définitivement au Maroc ?**

Le Maroc était pour nous au départ un pays de transit. Mais, vu le durcissement des conditions de passage en Europe, le Royaume est devenu par la force des choses notre Eldorado. Bien évidemment, il faudra que nous y trouvions aussi du travail.

**Que faites-vous pour vous intégrer à la société marocaine ?**

Nous faisons de notre mieux pour être utiles au Maroc. Le brassage des deux cultures doit être vu comme une richesse. Nous pouvons aussi participer au développement économique du Maroc car nous sommes des consommateurs. Par ailleurs, nous pouvons aider le Maroc à mieux pénétrer nos marchés des pays d'origine.





# L'ÉMIGRATION MAGHRÉBINE EN FRANCE

Terre d'émigration et d'immigration par excellence, la France attire historiquement les Maghrébins. Leur intégration reste néanmoins particulièrement difficile, dans un contexte local de crispation identitaire. Par M.K

Combien y a-t-il de Maghrébins en France ? La vérité oblige à reconnaître que nous n'en savons rien. Les sociologues et les démographes ne peuvent avancer que des estimations et leurs chiffres varient énormément de cinq à sept million. En tout cas la France accueille chaque année au moins 100.000 étrangers par an, dont la moitié en Ile de

France, terre traditionnelle d'accueil avec le sud-est de la France. Malgré cette déserte statistique les spécialistes de l'immigration en France estiment que la République compte environ plus d'un million et demi d'Algériens et un presque 900.000 Marocains et près de 500.000 Tunisiens recensés par les préfetures et les consulats. Le tiers de ces ressortissants

est naturalisé. La plupart de es Maghrébins n'ont pas quitté leur pays d'origine de gaité de cœur, ce n'est pas vrai, chacun d'eux a eu une raison quelconque pour prendre la passerelle du bateau ou de l'avion et même la route pour franchir la frontière : une ambition de carrière professionnelle, un souci de sécurité, de bien-être ou un amour déçu. Au

total, quelque soit la diversité de leur trajectoire les Maghrébins de France s'adaptent, évoluent, s'intègrent au cadre de la société française - parfois il est vrai, de manière conflictuelle, mais le plus souvent de manière pacifique et réussite. Sans nier les phénomènes de violences urbaine, de racisme ou de conflits identitaires, force de constater que l'évolution de



## LES CHIBANIS

Les « chibanis » sont les immigrés âgés venus travailler en France à l'époque des 30 glorieuses, notamment dans la construction. Une immigration d'avant le regroupement familial, d'hommes seuls n'ayant pas demandé la nationalité française ni fait souche dans notre pays, et qui se trouvent confrontés à la fois à la solitude à la précarité, à la dureté du quotidien (puisque 35.000 d'entre eux vivent actuellement

dans des foyers notoirement inadaptés aux personnes vieillissantes) et aux tracasseries administratives, puisque la loi leur impose de résider au moins 6 mois par an en France pour bénéficier de leurs droits sociaux. Feu Abdelmalek Sayad, directeur de recherche au CNRS, a travaillé sur le vieillissement de cette population et consacré bon nombre d'articles et d'ouvrages à la trajectoire migratoire de ces hommes et leur

devenir en tant qu'immigrés à la retraite. D'autres initiatives ont vu le jour depuis, notamment la création en 1989 d'un comité d'aide aux maghrébins âgés en France (CAMAF) par l'anthropologue Omar Samaoui. Depuis peu, on voit apparaître des enquêtes précises et des récits de vie sur leur parcours migratoire. Il en ressort que bon nombre d'entre eux restent en France au-delà de la retraite.

cette population et la nature des problèmes auxquels elle a à faire face sont loin de révéler une quelconque « spécificité », mais rappellent des enjeux et des défis auxquels d'autres groupes sociaux ont dû se confronter et qu'ils ont dû résoudre. Selon une étude réalisée par Abderahim Lamchichi et Dominique Baillet deux spécialistes de la question ressort que dans l'entreprise comme dans le domaine du logement, subsistent encore de nombreuses discriminations. Dans la vie politique, l'intégration parvient diffi-

cilement à franchir la frontière du local. En outre, certains médias continuent à montrer les Maghrébins de France sous un éclairage dévalorisant, renforçant ainsi, au lieu de les déconstruire, les préjugés les plus tenaces ; les jeunes sont souvent présentés sous l'angle de l'échec scolaire, de la délinquance ou de la violence urbaine. Parfois ils sont stigmatisés au nom d'un islam prétendument hostile à l'Occident et aux valeurs de société française, donc inassimilables.

## COMBIEN DE MAROCAINS ONT COMBATTU POUR LA FRANCE ?

Plus de 40 398 durant la première guerre mondiale, 85 000 durant la seconde et plusieurs milliers au cours de la guerre d'Indochine. En tout, 170 000 cartes de combattant leur furent attribuées.

